

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
**COMMUNE DE
BAERENTHAL**
DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

1 rue du Printemps d'Alsace
57230 BAERENTHAL
03 87 06 62 30
mairie@baerenthal.eu

Baerenthal, le 16 juin 2025

Le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal de Baerenthal se réunira, à la Salle Goldenberg, en séance ordinaire :

MARDI 24 JUIN 2025 A 19h00

et je vous prie de bien vouloir participer à cette session.

ORDRE DU JOUR

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/04/2025

2) AFFAIRES FINANCIERES

- A) Demande de subvention de l'AAPPMA de BAERENTHAL
- B) Refacturation partielle des travaux d'installation d'une climatisation aux vestiaires du Stade Neufeld
- C) Vente de 2 pédalos
- D) Projet d'acquisition d'une nouvelle aire de jeux et demande de subvention

3) AFFAIRES FONCIERES

- A) Demande d'acquisition d'une parcelle communale
Lieu dit Untermuhlthal Section 6 n° 183
- B) Vente de deux délaissés de voirie Rue Fischerhof
- C) Echange de parcelles au Lieudit Berg

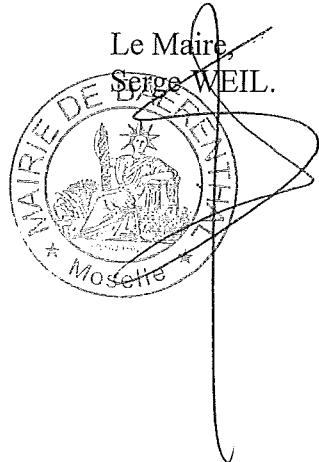
4) AFFAIRES D'ADMINISTRATION GENERALE

A. Présentation et adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

5) DIVERS

A) Information sur l'avancement de la procédure de Biens sans Maître

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.





PROCURATION

Nom Prénom Chlopsar Christian

Fonction Adjoint au Maire

Donne pouvoir à Nadine Blaum

Pour voter en mes places et lieu lors de la réunion du Conseil Municipal de Baerenthal

se tenant le mardi 24 juin 2025

A Baerenthal le 11 juin 2025

(Signature)

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Sous la présidence de Monsieur Serge WEIL, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 13

Membres présents : 12

MM. et Mmes : Serge WEIL, Catherine KOSCHER, Samuel BRUCKER, Serge DEVIN, Vincent GUEHL, Martine BLANALT, Martine ZUGMEYER, Nicole SCHUBEL, Pierre BRUNNER, Freddy HOEHR, Julie CHARPENTIER, Cédric WOLF

Absents excusés : 1

MM. et Mme : Christian CROPSAL

Absents : 0

Procurations : 1 (Christian CROPSAL à Martine BLANALT)

Quorum : 7

Le quorum est atteint avec 12 présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Est nommé aux fonctions de secrétaire de séance Julie CHARPENTIER, conseillère municipale (article L2541-6 du CGCT)

ORDRE DU JOUR

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/04/2025

2) AFFAIRES FINANCIERES

- A) Demande de subvention de l'AAPPMA de BAERENTHAL
 - B) Refacturation partielle des travaux d'installation d'une climatisation aux vestiaires du Stade Neufeld
 - C) Vente de 2 pédalos
 - D) Projet d'acquisition d'une nouvelle aire de jeux et demande de subvention

3) AFFAIRES FONCIERES

- A) Demande d'acquisition d'une parcelle communale
Lieudit Untermuhlthal Section 6 n° 183

- B) Vente de deux délaissés de voirie Rue Fischerhof
- C) Echange de parcelles au Lieudit Berg

4) AFFAIRES D'ADMINISTRATION GENERALE

- A. Présentation et adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

6) DIVERS

- A) Information sur l'avancement de la procédure de Biens sans Maître

POINTS AYANT DONNE LIEU A DELIBERATION

31-2025 Adoption du procès-verbal de la séance du 07/04/2025

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 n'appelle pas d'observation. Il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Etant directement concerné par le point suivant, M. Vincent GUEHL, conseiller municipal délégué, quitte la salle à 19h10

32-2025 Demande de subvention de l'AAPPMA de BAERENTHAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) de BAERENTHAL sollicite, par courrier du 2 avril 2025, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025.

Cette subvention est destinée à soutenir les travaux d'investissement et d'entretien de l'association.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré par 11 Voix POUR (hors la présence de M. Vincent GUEHL),

Considérant que l'AAPPMA de BAERENTHAL contribue, par son activité et par ses actions d'entretien à favoriser l'activité de pêche au sein de la Commune,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € à l'AAPPMA de BAERENTHAL au titre de l'année 2025

PREND ACTE que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025

CHARGE le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'article 65748.

M. Vincent GUEHL rejoint à nouveau la réunion à 19h17

33-2025 Refacturation partielle des travaux d'installation d'une climatisation aux vestiaires du Stade Neufeld

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un nouveau système de chauffage climatisation de type pompe à chaleur a été installé aux vestiaires du Stade Neufeld par la Société BIRGEL-SCHMITT pour un montant de 11.008,51 € TTC.

Aussi, il a été convenu avec le club de football SRB, utilisateur exclusif des locaux, d'une participation de leur part à cet investissement d'un montant de 1.000,00 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette participation financière.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de refacturer un montant de 1.000,00 € à l'association SRB pour participation à l'installation d'un nouveau système de chauffage aux vestiaires du Stade

CHARGE le maire d'émettre le titre de recettes correspondant à l'article 75888.

34-2025 Vente de deux pédalos

Monsieur le Mairie indique à l'assemblée qu'il a été sollicité par M. pour l'acquisition de deux pédalos pour un montant de 200 €. Aussi le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette offre d'achat.

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens,

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal,

Considérant que les pédalos sont entreposés depuis des années sans utilité particulière et qu'il n'est pas prévu de les remettre en service,

Considérant l'offre d'achat formulée par , reçue en mairie le 18 mai 2025, au prix de 200 €,

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de deux pédalos à M. au prix énoncé ci-dessus, soit 200 €

AUTORISE le Maire à réaliser cette vente au prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

35-2025 Projet d'acquisition d'une nouvelle aire de jeux et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les aires de jeux se trouvant sur la base de loisirs ne sont plus conformes et présentent des dangers d'utilisation par les enfants.

Aussi, il serait nécessaire de remplacer à neuf ces équipements très prisés par les familles afin de leur garantir une utilisation en toute sécurité.

Des équipements neufs présentent également un aspect attractif pour la base de loisirs très fréquentée.

Monsieur le Maire présente le devis établi par la Société SATD. Ce dernier présente une offre pour une nouvelle aire de jeux en remplacement de celle située en contrebas du restaurant Ramstein-Plage, ainsi qu'une grande balançoire ainsi que des jeux sur ressort qui pourraient remplacer l'aire de jeux des tout petits située près du bâtiment d'accueil du camping.

L'offre globale s'élève à 28.598,00 € HT.

Une aide de 30 % pourrait être obtenue auprès de la Région Grand Est dans le cadre du Pacte pour les Ruralités.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le projet de remplacement des équipements des aires de jeux du camping

ADOPTE le plan prévisionnel de financement comme suit :

DEPENSES en € H.T.	RESSOURCES
Fourniture et pose aires de jeux	
28 598.00	Région Grand Est 30 %
	DET 40 %
	Fonds propres 30 %
TOTAL	28 598.00

CHARGE le Maire de solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Grand Est dans le cadre du Pacte pour les Ruralités

CHARGE le Maire de solliciter la subvention correspondante auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce projet

36-2025 Demande d'acquisition d'une parcelle communale au Lieudit Untermuhlthal - Section 6 n° 183

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que :

„, a émis le souhait d'acquérir une parcelle communale jouxtant sa propriété à des fins de culture maraîchère et fruitière.

La parcelle en question est sise au lieudit Untermuhlthal et cadastrée comme suit :

Section 6 n° 183 d'une contenance de 25,00 ares

Monsieur le Maire présente le plan cadastral afin de permettre aux membres de l'assemblée de situer le terrain.

Le terrain est actuellement entièrement boisé et ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune.

Le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2016, le conseil municipal avait fixé un prix de vente de 60 € par are pour les terrains se situant dans les anciennes zones NC et ND du POS.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SE PRONONCE favorablement quant à la vente de ce terrain à :
- DECIDE de fixer le prix de vente à 60 € / are soit 1500 € pour 25,00 ares
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente
- En cas d'acte authentique sous la forme administrative, DESIGNE Monsieur Christian CROPSAL ou Monsieur Samuel BRUCKER pour représenter la Commune et signer l'acte administratif à intervenir, Monsieur le Maire faisant fonction de notaire

37-2025 Vente de deux délaissés de voirie Rue Fischerhof

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le procès-verbal d'arpentage définitif concernant cette vente n'a pas encore été réceptionné par les services de la mairie.

Le point est donc reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

38-2025 Echange de parcelles au Lieudit Berg

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation d'une parcelle communale située au Lieudit Berg. En effet la propriété actuelle de la Commune est enclavée entre des propriétés privées et n'a pas d'accès depuis la voirie publique.

Aussi, il a été procédé à un arpantage de ces parcelles pour pouvoir procéder à un échange de parcelles avec le propriétaire des deux parcelles voisines. De cette manière, le propriétaire privé aura un terrain d'un seul tenant et la commune aura un terrain avec accès par la rue Le Mont.

Monsieur le Maire présente les plans des parcelles en question afin de permettre à l'assemblée de situer les lieux et de voir la situation actuelle et la situation après échange de parcelles.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cet échange de parcelle qui ne donnerait pas lieu à versement de soultre, ainsi que sur la prise en charge des frais liés à la rédaction de l'acte authentique.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à un échange de parcelle avec dans les conditions suivantes :

- La Commune de BAERENTHAL cède à la parcelle nouvellement cadastrée Section 1 n° 637 d'une contenance de 6,90 ares.
- En contre-échange, cède à la Commune de BAERENTHAL les parcelles nouvellement cadastrées Section 1 n° 636 d'une contenance de 4,21 ares et Section 1 n° 640 d'une contenance de 2,69 ares, soit un total de 6,90 ares.

DECIDE que l'échange se fera sans versement de soultre, les surfaces échangées étant égales.

CHARGE le Maire de transmettre le dossier à Me WAGNER OLIER, Notaire à BITCHE

DECIDE de prendre en charge les frais de notaire liés à la rédaction de l'acte authentique

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tout document afférent à cet échange.

39-2025 Présentation et adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers et rappelle que le service de l'eau potable est géré depuis le 1^{er} janvier 2019 par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle.

Le rapport annuel 2024 a été présenté en commission locale en date du 26 mai 2025. Pour permettre aux élus de la Commune de Baerenthal d'en prendre connaissance, Monsieur le Maire en commente les différents aspects : indicateurs financiers, techniques et prix de l'eau.

Le présent rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L1411-13 du CGCT, à la mairie.

Vu les articles L2224-5 et D2224-1 du code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle pour l'année 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable tel qu'annexé à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

BIENS SANS MAÎTRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du dossier de biens sans maître lancé fin 2023.

2 types de biens avaient été identifiés : les biens sans maître à proprement dit (propriétaires décédés depuis plus de 30 ans pour lesquels aucun successible ne s'est présenté) et les biens présumés sans maître (propriétaires inconnus ou disparus et taxes foncières non réglées depuis au moins 3 ans).

Dans le cadre des biens sans maître, toutes les parcelles identifiées ont été intégrées dans le domaine privé de la Commune et inscrite au nom de la Commune par M. le Juge du Livre Foncier. Il s'agit notamment des parcelles suivantes :

Section 2 n° 242 – Lieudit Leimenthal – 34,33 ares – pré
Section 2 n° 167 – Lieudit Bremenhalde – 8,27 ares – pré
Section 5 n° 136 – Lieudit Betteli – 16,50 ares – pré
Section 5 n° 140 – Lieudit Betteli – 9,60 ares – terre
Section 1 n° 200 – Lieudit Berg – 13,10 ares – pré
Section 5 n° 86 – Lieudit Langfeld – 11,70 ares – terre
Section 5 n° 227 – Lieudit Betteli – 15,91 ares – terre
Section 5 n° 544 – Lieudit Oberes Kressweiherthal – 6,45 ares – pré
Section 6 n° 50 – Lieudit Untere Stockmatt – 24,25 ares – pré
Section 2 n° 213 – Lieudit Leimenthal – 27,96 ares – pré
Section 2 n° 184 – Lieudit Schwarzer Weiherberg – 13,61 ares – pré
Section 2 n° 198 – Lieudit Leimenthal – 6,96 ares – pré
Section 2 n° 214 – Lieudit Leimenthal – 8,98 ares – pré
Section 4 n° 12 – Lieudit Schmalenthal – 12,43 ares – terre

Section 4 n° 17 – Lieudit Schmalenthal – 26,06 ares – terre
Section 4 n° 50 – Lieudit Schmalenthal – 30,44 ares – pré
Section 4 n° 58 – Lieudit Schmalenthal – 14,02 ares – pré
Section 5 n° 312 – Lieudit Oberes Kressweiherthal – 19,78 ares – pré
Section 2 n° 81 – Lieudit Huebel – 0,70 are – pré
Section 5 n° 265 – Lieudit Betteli – 12,27 ares – pré
Section 5 n° 238 – Lieudit Betteli – 10,13 ares – pré
Section 2 n° 201 – Lieudit Leimenthal – 10,74 ares – pré
Section 5 n° 466 – Lieudit Neufeld – 24,00 ares – terre

Pour ce qui concerne les parcelles identifiées en tant que biens présumés sans maître, aucune des parcelles n'a aboutit à une intégration dans le domaine de la commune. En effet, la procédure est plus compliquée à mettre en œuvre et la plupart des parcelles appartiennent à des allemands et ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune. Ce dossier a été mis en attente (jusqu'à éventuellement pouvoir les intégrer dans les biens sans maître à proprement dit).

La procédure avait cependant été lancée pour les parcelles cadastrée Section 5 n° 501 et 521 situées 8 place des Erables 57230 BAERENTHAL en état d'abandon depuis près de 25 ans. Cependant, le propriétaire s'étant manifesté, la procédure ne peut pas être poursuivie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

N° d'ordre des délibérations :

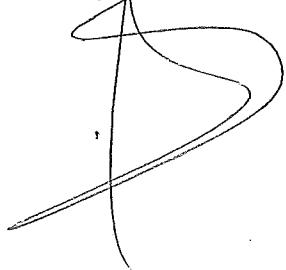
- 31-2025 Adoption du procès-verbal de la séance du 07/04/2025
- 32-2025 Demande de subvention de l'AAPPMA de BAERENTHAL
- 33-2025 Refacturation partielle des travaux d'installation d'une climatisation aux vestiaires du Stade Neufeld
- 34-2025 Vente de 2 pédalos
- 35-2025 Projet d'acquisition d'une nouvelle aire de jeux et demande de subvention
- 36-2025 Demande d'acquisition d'une parcelle communale - Lieudit Untermuhlthal Section 6 n° 183
- 37-2025 Vente de deux délaissés de voirie Rue Fischerhof
- 38-2025 Echange de parcelles au Lieudit Berg
- 39-2025 Présentation et adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Point d'information sur l'avancement de la procédure de Biens sans Maître

Liste des membres présents à la séance du 24 juin 2025 :

Monsieur Serge WEIL
Monsieur Samuel BRUCKER
Monsieur Freddy HOEHR
Monsieur Serge DEVIN
Monsieur Vincent GUEHL
Madame Martine BLANALT

Madame Martine ZUGMEYER
Madame Nicole SCHUBEL
Monsieur Cédric WOLF
Madame Catherine KOSCHER
Monsieur Pierre BRUNNER
Madame Julie CHARPENTIER

Le Maire,
Serge WEIL.

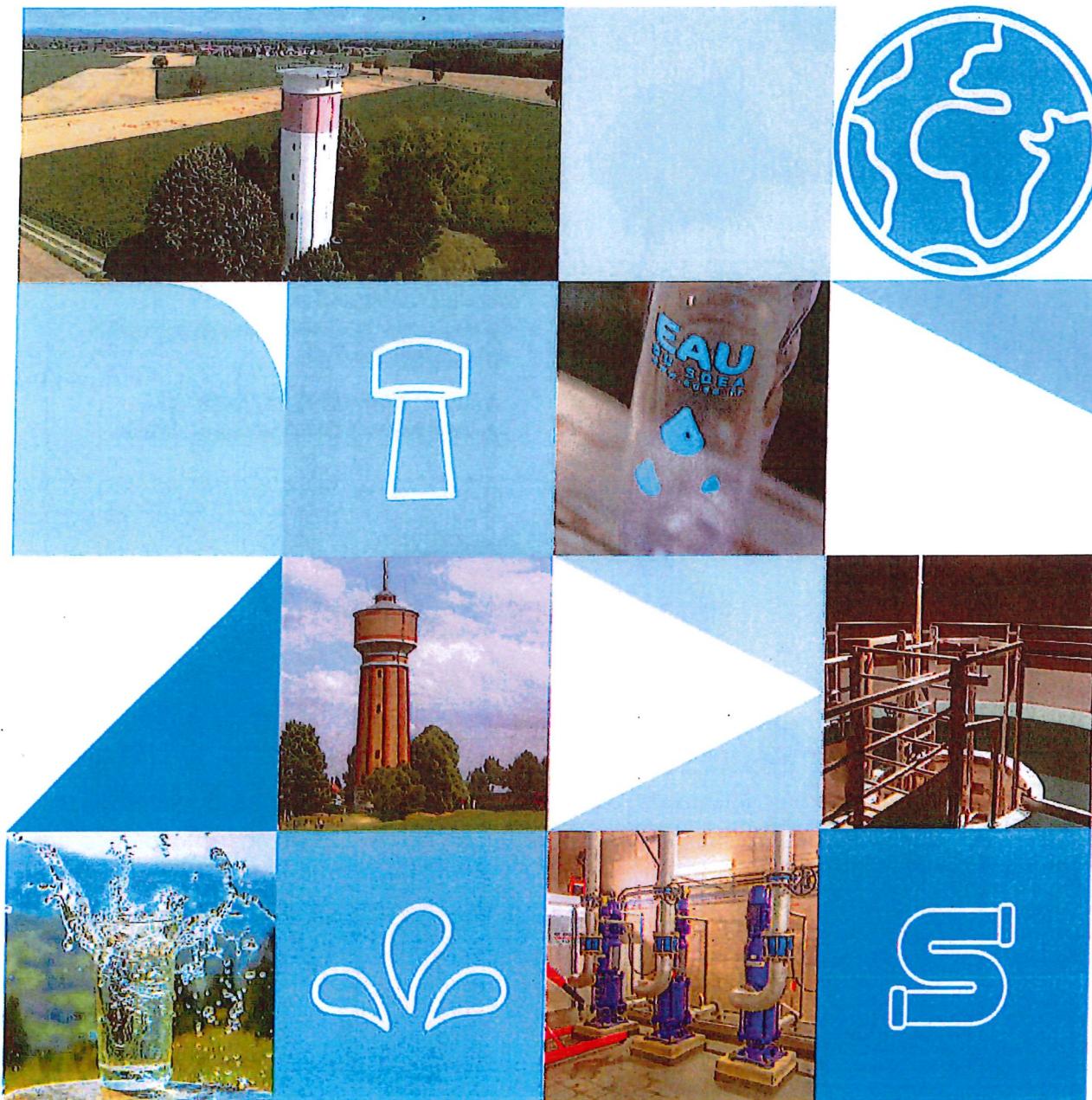


La secrétaire de séance,
Julie CHARPENTIER.

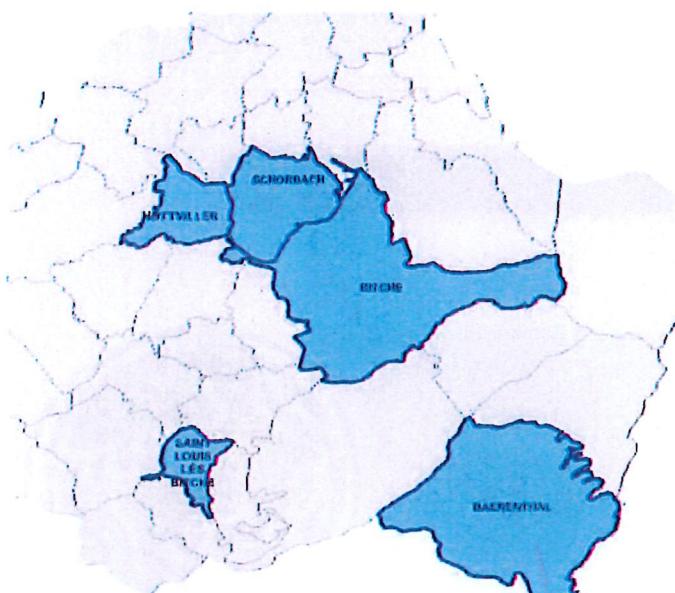


TERRITOIRE EST MOSELLAN

PÉRIMÈTRE DE BAERENTHAL



VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE BAERENTHAL

Domaine : Eau Potable

Intégration du périmètre : 01/01/2019

Membre du SDEA depuis 01/01/2019

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

Vos usagers

- 505 abonnés
- 753 habitants desservis

Vos volumes

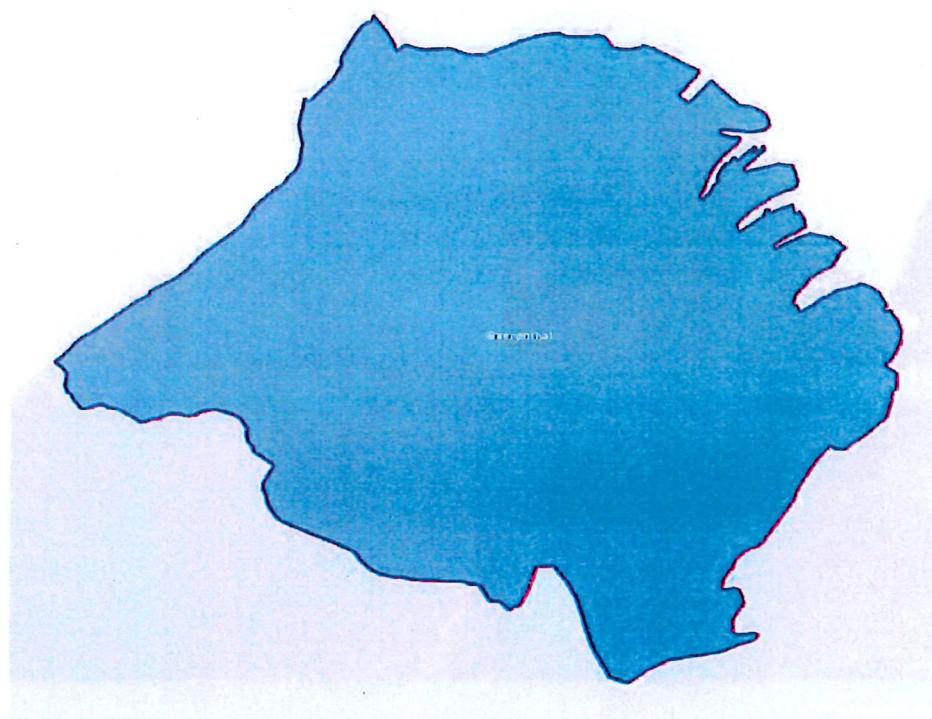
- 40 688 m³ consommés
- 54 m³ consommés/habitant
- 81 m³ consommés/abonné

Les Gros Consommateurs :

Commune de Mouterhouse + Centre de Jeunesse + Camping Ramstein Plage

Territoire : TERRITOIRE EST MOSELLAN

Centre et Antenne de rattachement : Bitche



LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE

Christian CROPSAL

La période 2021-2024 n'a pas été un long fleuve tranquille, et des dimensions nouvelles aux impacts significatifs ont nécessité des ajustements permanents de notre action et conduit à une mobilisation d'autant plus soutenue des élus et équipes du SDEA, sans oublier bien sûr la contribution déterminante de nos partenaires. 6 facteurs principaux nous ont impactés, à savoir :

- 1) **L'accélération du changement climatique et ses effets**, conduisant à faire face à une multiplication considérable des situations de gestion de crises, en matière d'inondation, d'incendie ou de ruptures de canalisations en période estivale.
- 2) **L'accélération de la perte de biodiversité**, qui nous oblige à repenser en profondeur, tant l'exercice de nos compétences que nos pratiques métiers, et notamment aller plus loin autour des solutions fondées sur la nature.
- 3) **Le renforcement et l'extension du champ des contraintes réglementaires**, tant sur la distribution de l'eau que sur la question de la conformité des systèmes d'assainissement unitaires, ou encore sur l'ambition de l'auto-suffisance énergétique.
- 4) **L'accélération de la transformation numérique et technologique** pour adapter notre outil de gestion intégrée, sans oublier le déploiement progressif de l'intelligence artificielle sur des outils prédictifs et de gestion de la donnée.
- 5) **Les profondes mutations sociétales en cours**, accompagnées dans le monde du travail de problèmes inédits de recrutement et de turn-over.
- 6) **L'effet ciseau budgétaire accru entre la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières, la forte inflation d'une part, et la baisse tendancielle des volumes consommés et des subventions d'autre part.**

Nos réponses aux défis et enjeux territoriaux dans nos 4 domaines de compétences Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, Gestion des Eaux Pluviales sont nombreuses et ont fait l'objet d'une restitution synthétique par le Président lors de l'Assemblée Générale du SDEA le 17 décembre dernier.

Le rapport annuel du périmètre est par ailleurs l'illustration locale de l'engagement des élus au sein de la commission locale, pour répondre à ces défis et pour assurer une gestion publique locale d'excellence durable du cycle de l'eau au service des territoires, de l'intérêt général et des générations futures.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **800 m³/jour**
- Volume prélevé journalier moyen : **138 m³/jour**
- Taux de mobilisation jour moyen : **17 %**
- Volume prélevé journalier de pointe : **337 m³/jour**
- Taux de mobilisation jour de pointe : **42 %**

- **1** puits

- **Aucune** source

- **1** réservoir (capacité totale de stockage : 300 m³)

- **1** station de traitement

- **1** unité de désinfection

- **23,589 km** de conduites

Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **180 m³**
- Autonomie réservoir en moyenne : **1,3 jour(s)**
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : **13 h**

Indicateurs de performance	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	85
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)	100 %

LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Entre 2,5 et 4,2

Nitrates (mg/l) : Entre 4,7 et 5,8

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

	2022	2023	2024
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total	8	9	9
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes	0	0	0
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total	8	10	9
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes	0	0	0

Eau de très bonne qualité microbiologique, très douce et très faiblement nitratée. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

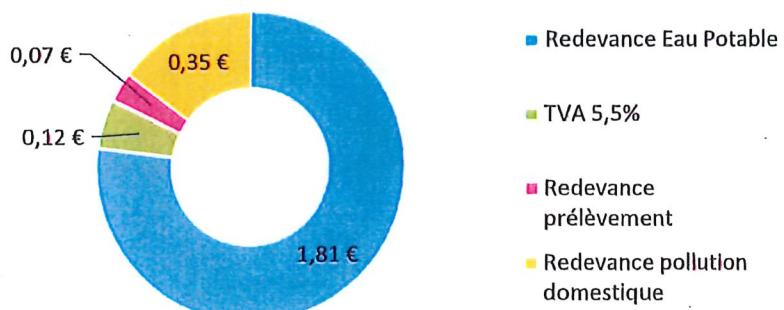
PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

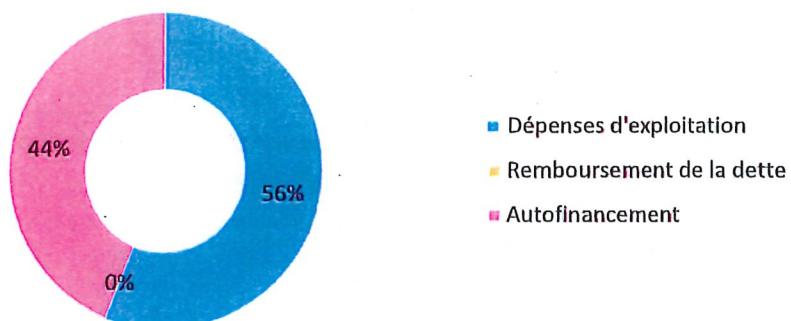
Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **70 €** HT/an
- Part variable : **1,23 €** HT le m³
- Redevance eau potable du périmètre : **1,81 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,35 €** TTC par m³ pour 120 m³

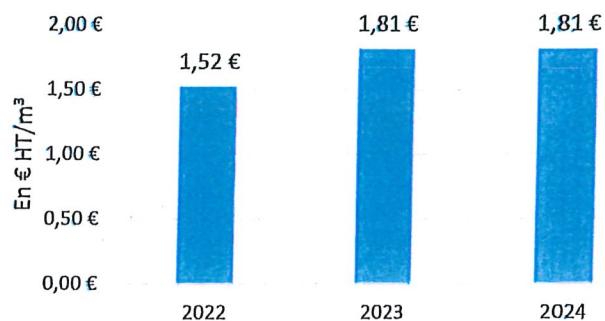
1006 factures émises dans l'année

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³

Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'eau



Montant des investissements

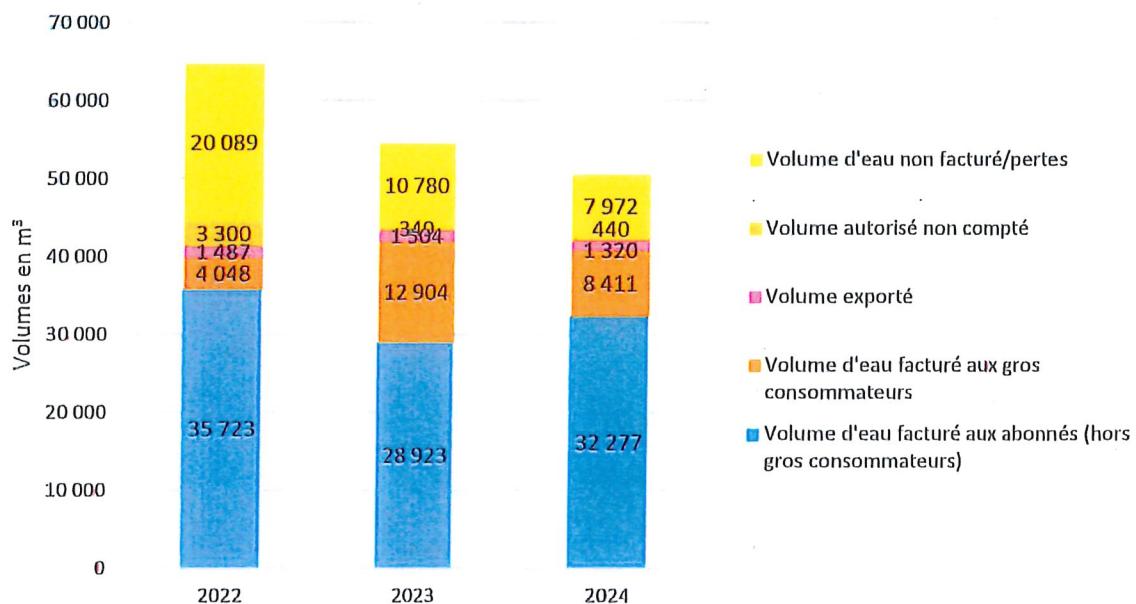


Indicateurs financiers	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,29 %	2,41 %	2,37 %
Montant des actions de solidarité	0 €/m³	0 €/m³	0,029 €/m³
Taux de réclamations global	0,10 %	0,10 %	0,06 %

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

PRODUCTION - VENTES



Les volumes mis en distribution et les volumes consommés sont légèrement à la baisse par rapport à 2023.

INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

Indicateurs de performance	2024
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service	2 j
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)	0 %
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

Année	Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)
2024	0
Année	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*)
2024	0,98

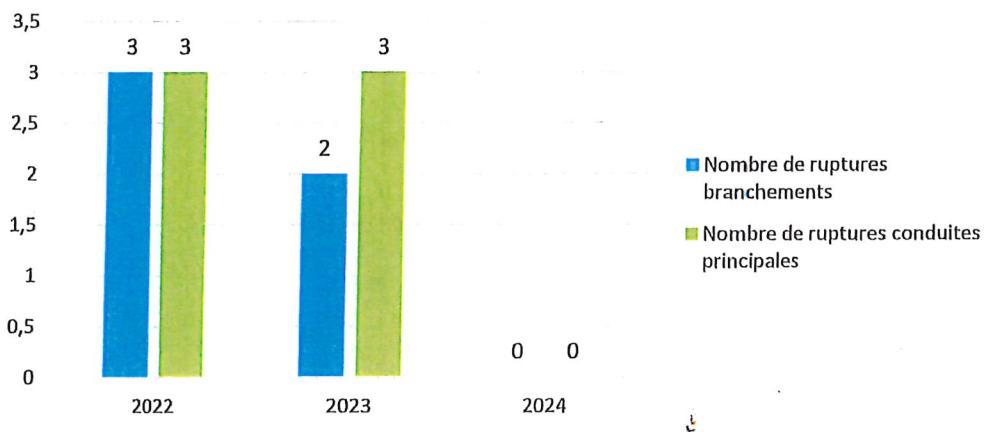
APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- 40 appareils
- Aucune réparation sur les poteaux d'incendie
- Aucun remplacement

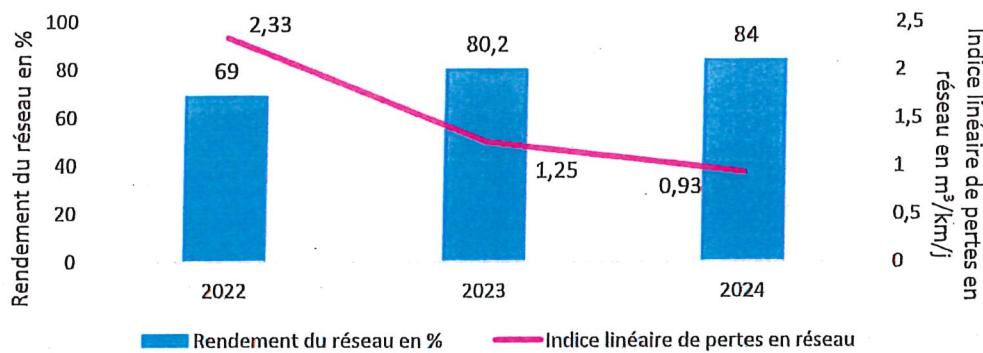
PARC DE COMPTEURS

- 505 nombre total de compteurs
- 23 compteurs remplacés, soit 5 % du parc
- 23,2 % de compteurs radio-relevés

NOMBRE DE RUPTURES REPARÉES



RENDEMENT DU RESEAU ET ILP(*) DES RESEAUX



Rendement primaire du réseau (après neutralisation des imports, exports et volumes autorisés non comptés) : 82,9 %

L'amélioration des performances du réseau se poursuit, le rendement atteint un niveau satisfaisant de 84%.

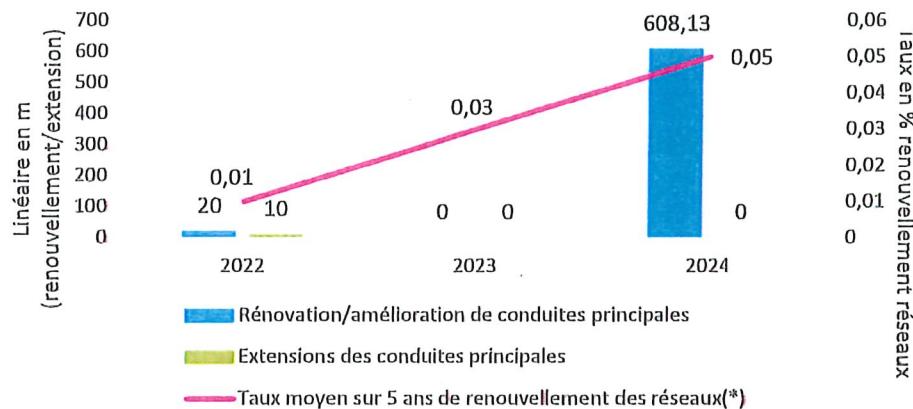
LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

610 ml de la conduite de la Rue Principale entre la rue du Kirchthal et le N°15b de la rue de Mouterhouse ont été renouvelés en 2024.

Les caillebotis ont été remplacé à la station de traitement.

EVOLUTION DES TRAVAUX SUR RESEAUX



VOTRE ACTUALITÉ**ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR**

610 ml de la conduite de la Rue Principale entre la rue du Kirchthal et le N°15b de la rue de Mouterhouse ont été renouvelés en 2024 pour un montant de travaux de 281.955€HT bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse de 140.068€HT.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Travaux de renouvellement du réseau Rue Principale

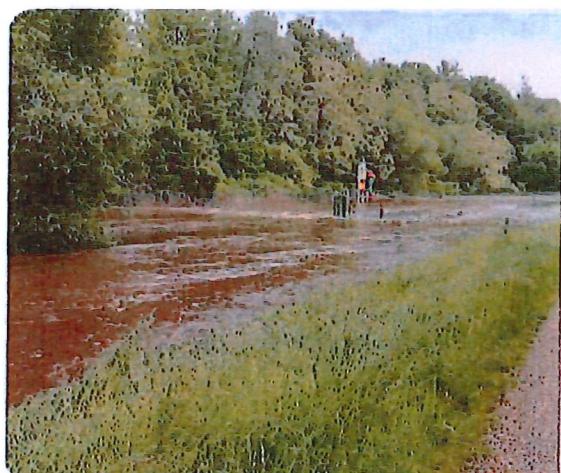
La politique SDEA pour un accès social à l'eau

Le SDEA accompagne ses usagers vers une meilleure maîtrise de leur budget eau grâce à sa politique sociale. Un correspondant solidaire oriente les usagers en difficulté vers les aides existantes, en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace. Tout ménage aux revenus modestes (allocataires CAF, bénéficiaires des minimes sociaux, allocataires RSA ayant des difficultés à payer ses factures d'eau...) peut bénéficier d'une aide personnalisée et adaptée à sa situation, à travers un dispositif de proximité articulé autour des UTAMS (Unités d'Actions Médico-sociale) en territoires, et des élus locaux. En se basant sur les préconisations émises par l'UTAMS de secteur, les élus de proximité décident de l'orientation du dossier vers un échelonnement des dettes, ou l'annulation partielle ou totale, à titre social, des créances.

Une mobilisation exceptionnelle du SDEA face aux inondations en Alsace du Nord

Le 17 mai 2024, des épisodes pluvieux soutenus se sont succédés avec des cumuls de hauteur de pluie, très importants dans le nord du Bas-Rhin et en particulier à Soufflenheim (de l'ordre de 110 mm sur la seule une seule journée). L'occurrence de cette pluie est caractéristique d'une pluie centennale.

Les équipes du SDEA se sont mobilisées à la fois sur les problématiques d'inondation, d'assainissement et d'eau potable. Certains débordements sur la voirie ont été constatés et les équipes du SDEA sont intervenues pour répondre aux sollicitations des usagers et mettre en place des moyens exceptionnels de délestage des réseaux. Ce sont plus de 50 personnes qui se sont relayées jour et nuit dans des conditions dégradées pour mettre en avant toute la palette de savoir-faire du SDEA au service des citoyens.

**L'ENGEES, FEP et le SDEA s'allient pour former et recruter**

En présence de Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président du SDEA, Christophe LIME, Président de FEP, et Jean-Marc WILLER, Directeur de l'ENGEES ont concrétisé en mai 2024 un partenariat par la signature officielle d'une convention qui permettra d'engager une palette d'actions en commun, notamment :

- Valoriser les métiers de la Gestion Publique de l'Eau auprès des étudiants de l'ENGEES pour attirer et former de nouveaux talents,
- Collaborer sur des projets de recherche et de développement de l'innovation pour des réponses ambitieuses aux défis de la transition écologique du 21ème siècle.

**Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !**

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau > sdea.fr

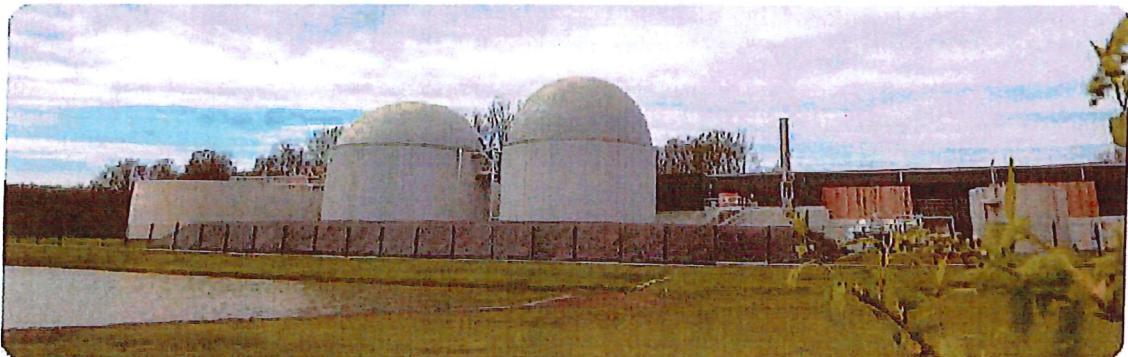
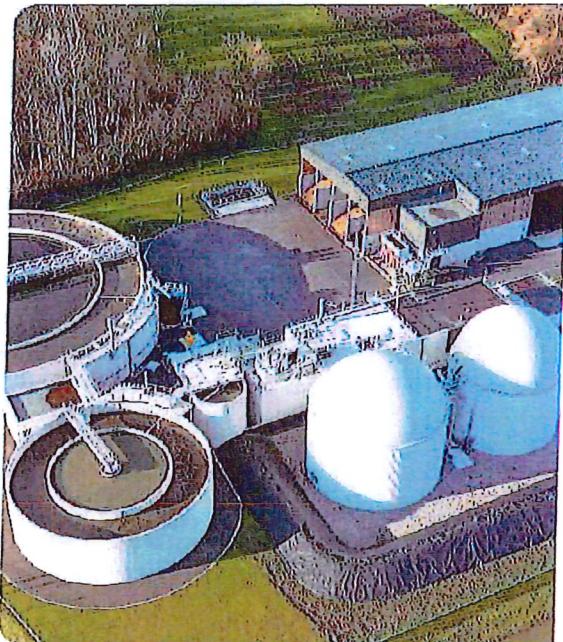


Une nouvelle approche intégrée du cycle de l'eau à Herbsheim-Benfeld

Le 22 mars dernier, journée mondiale de l'eau, était inaugurée, en présence de nombreux élus et de Jean LAUNAY, Président du Comité national de l'eau, la station d'épuration d'Herbsheim, ouvrage de nouvelle génération et d'un genre inédit en France.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit aussi dans la mise en œuvre conjointe, entre la CC du Canton d'Erstein et le SDEA, d'un plan climat autour d'un programme d'actions et d'une stratégie au long cours de réduction des besoins énergétiques du territoire, d'accroissement de la part d'énergies renouvelables et plus largement de renforcement des réponses concrètes aux risques climatiques et de pollutions.

La conception de cet ouvrage, d'une capacité de 27 000 équivalents-habitants, intègre la production d'une énergie verte locale par l'intermédiaire d'un méthaneuse alimenté par les boues d'épuration, les graisses et un substrat innovant, la Silphie, permettant d'assurer parallèlement la protection de la ressource en eau : une approche totalement intégrée du cycle de l'eau qui constitue une première en France.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau > sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

> **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet Indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>

> **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet Indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

> **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet Indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul: Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000

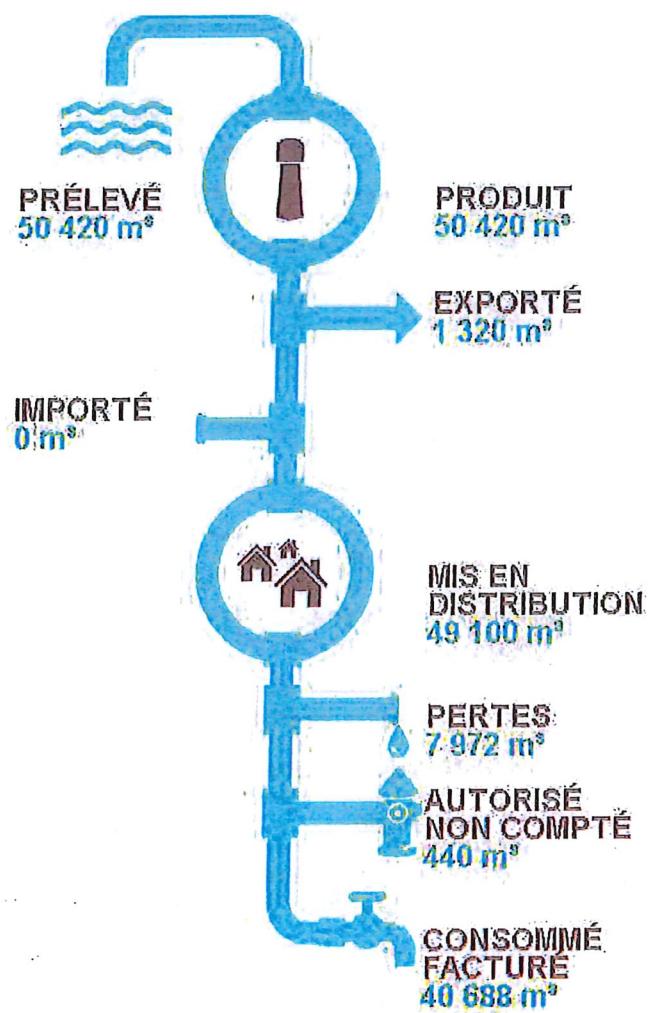
> **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux – Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).

> **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.

ANNEXE

SYNTHESE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.



Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	753
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2024)	2,35 € TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	2 j
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	100 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	9
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	100 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	9
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,98 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,93 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,029 €/m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0 %
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*)	2,37 %
P155.1	Taux de réclamations	0,06 %

* ce taux est issu des recettes concernant l'année 2023, y compris émises en 2024, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2024